

DOSSIER FAMILLE UNIQUE

Déclaration / Autorisation

Pièces obligatoires

Année 2016

Cadre réservé à l'administration

Famille n° : _____

Dossier enregistré

Je soussigné(e)(s), responsable(s) légal(e)(légaux) de l'enfant, déclare(nt) exacts les renseignements portés sur ce dossier, notamment les informations médicales et avoir pris connaissance des règlements intérieurs liés à l'activité concernée.

Je m'engage(nous nous engageons) à informer la Ville d'Arras et de Saint-Laurent-Blangy de tout changement relatif aux renseignements fournis qui interviendront au cours de l'année.

J'autorise(nous autorisons) mon ou mes enfants à participer à toutes activités organisées par les établissements petite enfance, péri et extrascolaires.

Si l'état de santé de mon(notre) ou mes(nos) enfants le nécessite, j'autorise(nous autorisons) les responsables de ces structures à prendre, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale).

La Ville d'Arras et Saint-Laurent-Blangy déclinent toutes responsabilités en cas d'informations erronées ou incomplètes figurant dans ce dossier.

Fait à, le / /

« Lu et approuvé », signature(s) :

Le(s) responsable(s) légal(aux) autorise(ent) la Ville d'Arras et de Saint-Laurent-Blangy à diffuser l'image de l'enfant inscrit aux activités petite enfance, péri et extrascolaires dans le cadre de reproduction, d'exposition et de diffusion sur les différents supports d'information et de communication municipaux sans demander ni rémunération et ni droits pour leur utilisation.

La Ville d'Arras et de Saint-Laurent-Blangy s'engagent à utiliser l'image uniquement dans un but non lucratif.

Cette autorisation est valable sans limitation de durée et peut-être dénoncée par courrier ou par mail.

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

Pièces à joindre pour ouvrir accès aux activités petite enfance, péri et extrascolaires :

- Copie du livret de famille dans son intégralité
- Copie de la taxe d'habitation pour l'année en cours **OU** Justificatif de domicile **de moins de 3 mois** (copie facture EDF/GDF, facture téléphone FIXE, quittance de loyer)
- Attestation d'assurance responsabilité civile des parents (assurance habitation et/ou attestation extrascolaire pour chaque enfant)
- Copie du carnet de vaccination de chaque enfant
- Certificat médical du spécialiste pour les allergies et contre-indications médicales
- Copie du jugement attestant du mode de garde (en cas de séparation)
- Photo pour le Pass'Jeune
- Photo pour la carte ARTIS

Pièces permettant la tarification (en cas de pièce manquante, le tarif maximal sera appliqué) :

- Justificatif CAF :
 - Pour les familles affiliées à la CAF du Pas-de-Calais : tout document de la CAF où figure le N° d'allocataire ainsi que le Quotient Familial (QF) actuel.
Pour tout changement, nous fournir un justificatif de moins de 3 mois.
 - Attestation d'Aide au Temps Libre de la CAF (Centres de loisirs) pour les bénéficiaires (feuille VERT)
 - Pour les familles non affiliées à une CAF **OU** affiliées à une autre CAF :
 - le dernier avis d'imposition
 - dans le cas des régimes spéciaux (MSA, ...) : le dernier bulletin de salaire et l'attestation d'affiliation

Contacts :

Service Animation et Loisirs Educatifs : jeunesse@ville-arras.fr
03.21.51.52.05

